

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAITdu registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 30 avril 2013

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	22
pouvoirs :	9
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 30 avril 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 24 avril 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) - M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir M. Jean-François VALEGEAS) – M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE) - Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) – M. Jean-Marie MASSON (donne pouvoir à Mme Adjoua KOUAME) – M. Patrick BOMPOINT (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

ETAIENT ABSENTES

Mme Dominique CHARMENSAT – Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE BELLEFONDS
ATTRIBUTION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE V 2013.030

2013.62

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal, l'attribution du marché de réaménagement de la voirie rue de Bellefonds.

Le marché comprend un lot unique.

Les variantes libres sont possibles et doivent être conformes au CCTP.

Le marché pourra recourir aux options comme les marchés complémentaires et/ou les marchés similaires.

Le montant est un prix unitaire tel qu'il apparaît dans le bordereau des prix et le détail quantitatif.

07 05 2013

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence sur le site du BOAMP, le 28 mars 2013 et dans les annonces du journal SUD OUEST, le 30 mars 2013.

La date limite de remise des offres était fixée au 16 avril 2013 avant 17H.

La variante de la société EIFFAGE ne répond pas au CCTP, elle est non conforme et par conséquent, elle n'a pas été analysée.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 26 avril 2013 a émis un avis favorable sur l'attribution du marché à la société suivante :

- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Ets Poitou Charentes Limousin – ZAC de la Belle aire Nord – rue Christophe COLOMB – 17441 AYTRE CEDEX – représentée par Monsieur Christophe GALINET – Directeur d'établissement - pour la solution de base d'un montant de 489 716,01 € TTC.

Le montant global du marché de travaux s'élève à : **409 461,55 € HT soit 489 716,01 € TTC.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'attribution de ce marché à la société suivante :
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Ets Poitou Charentes Limousin

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous les avenants et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

COGNAC
2013 20 70